



Bruxelles, le 9 janvier 2024
(OR. en)

5026/24

ECOFIN 5
UEM 4
SOC 4
EMPL 4
COMPET 4
ENV 4
EDUC 3
RECH 4
ENER 3
JAI 6
GENDER 3
ANTIDISCRIM 3
JEUN 3
SAN 4

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Note explicative - Document d'accompagnement de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro pour 2024

Les délégations trouveront ci-joint la version, élaborée à la suite des réunions du Comité économique et financier et du groupe de travail Eurogroupe, de la note explicative accompagnant la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.

Note explicative

- Document d'accompagnement de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro pour 2024

L'article 2 *bis ter*, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, qui fait partie de la section relative au "dialogue économique", prévoit que "[l]e Conseil est censé, en principe, suivre les recommandations et propositions de la Commission ou expliquer publiquement sa position".

Compte tenu de la règle "se conformer ou expliquer" exposée ci-dessus, le Conseil fournit par la présente note des explications sur les modifications qu'il est convenu d'apporter aux recommandations de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro dans le cadre du Semestre européen, et qui ont été rejetées par la Commission.

Le Conseil Ecofin a également marqué son accord sur un certain nombre d'ajouts ainsi que sur des modifications d'ordre matériel ou technique apportées aux recommandations, avec le soutien sans réserve de la Commission.

RECOMMANDATION N° 1 POUR LA ZONE EURO

Texte de la Commission:

Adopter des politiques budgétaires coordonnées et prudentes pour maintenir la dette à des niveaux prudents ou placer les ratios d'endettement sur une trajectoire descendante plausible. Parvenir à une orientation budgétaire globalement restrictive et favoriser ainsi le retour rapide de l'inflation au niveau cible de 2 %, tout en préservant une certaine réactivité compte tenu du haut niveau d'incertitude. Supprimer dès que possible les mesures de soutien à l'énergie liées à la crise et se servir des économies ainsi dégagées pour réduire les déficits. Tout en respectant les plafonds de dépense recommandés par le Conseil, moduler l'orientation budgétaire pour empêcher des écarts d'inflation durables. À moyen terme, élaborer des stratégies budgétaires pour parvenir à une position budgétaire prudente à moyen terme et renforcer la soutenabilité de la dette si nécessaire, par un assainissement progressif et durable, conjugué à des investissements publics et des réformes de qualité. Si nécessaire, inclure dans ces stratégies des mesures visant à accroître encore l'efficacité et la qualité des dépenses publiques et à améliorer la viabilité et l'adéquation des systèmes de retraite et de santé.

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

Adopter des politiques budgétaires coordonnées et prudentes pour maintenir la dette à des niveaux prudents ou placer les ratios d'endettement sur une trajectoire descendante plausible. Même si les politiques devraient rester réactives compte tenu de l'incertitude qui règne, parvenir à une orientation budgétaire globalement restrictive dans la zone euro, conformément aux recommandations du Conseil, et renforcer ainsi la viabilité des finances publiques et éviter d'alimenter les tensions inflationnistes. Supprimer progressivement, dans les meilleurs délais en 2024, les mesures d'urgence de soutien à l'énergie et affecter les économies ainsi réalisées à la réduction des déficits. [...] Élaborer des stratégies budgétaires pour parvenir à une position budgétaire prudente à moyen terme et renforcer la soutenabilité de la dette si nécessaire, par un assainissement déterminé, différencié, progressif et réaliste, conjugué à des investissements publics et des réformes de qualité, notamment pour parvenir à une croissance durable plus forte et pour renforcer la résilience de la zone euro face aux défis futurs. Si nécessaire, inclure dans ces stratégies des mesures visant à accroître encore l'efficacité et la qualité des dépenses publiques et à améliorer la viabilité et l'adéquation des systèmes de retraite, de soins de santé et de soins de longue durée.

Explication:

Le Conseil reconnaît qu'il importe d'éviter d'alimenter les tensions inflationnistes par la politique budgétaire, mais estime que la politique budgétaire joue un rôle moindre dans la lutte contre les différentiels de taux d'inflation, dans laquelle d'autres politiques structurelles jouent un rôle plus crucial. Par conséquent, le texte approuvé évite de faire référence à la modulation de l'orientation budgétaire afin d'éviter des divergences durables dans l'inflation, tout en conservant le message visant à garantir le respect des recommandations budgétaires du Conseil.

RECOMMANDATION N° 2 POUR LA ZONE EURO

Texte de la Commission:

Maintenir un niveau élevé d'investissements publics, afin de soutenir la transition écologique et numérique et de renforcer la productivité et la résilience. Accélérer la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience, y compris leurs chapitres REPowerEU. Tirer pleinement parti des programmes de la politique de cohésion et veiller à ce que leur examen à mi-parcours tienne compte, entre autres, des défis recensés dans le cadre du Semestre européen et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, sans pour autant réduire leur ambition globale.

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

Maintenir un niveau élevé d'investissements publics, afin de soutenir la transition écologique et numérique, de renforcer la productivité et la compétitivité et de stimuler la résilience économique et sociale. [...] Assurer la mise en œuvre continue, rapide et effective des plans pour la reprise et la résilience, y compris leurs chapitres REPowerEU. Tirer pleinement parti des programmes de la politique de cohésion et veiller à ce que leur examen à mi-parcours tienne compte, entre autres, des nouveaux défis et des recommandations recensés dans le cadre du Semestre européen et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, sans pour autant réduire leur ambition globale.

Explication:

Le Conseil estime qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que les plans pour la reprise et la résilience soient mis en œuvre de manière continue, rapide et effective, sans préjudice des évaluations rigoureuses de la Commission. Par conséquent, le texte convenu évite de faire référence à l'accélération de la mise en œuvre, étant donné que le Conseil reste sceptique quant à la faisabilité d'une accélération accrue de la mise en œuvre.